

Ce que l'autoréglementation signifie pour moi



Susan Knowles, DT.P.
Présidente

La raison d'être de l'Ordre des diététistes de l'Ontario est de réglementer et d'aider tous les Dt.P. dans l'intérêt de la population de l'Ontario.

Nous nous consacrons à l'amélioration de services de nutrition sûrs, éthiques et compétents, fournis par les diététistes dans leurs environnements d'exercice en évolution constante.

La *Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées* et la *Loi de 1991 sur les diététistes* confèrent aux diététistes de l'Ontario le privilège de s'autoréglementer. J'ai appris cela lorsque je me suis inscrite à l'Ordre il y a plus de 20 ans. Mais que signifie réellement ce privilège?

Brièvement, l'autoréglementation signifie que nous, les diététistes, avons le droit de participer à la réglementation de notre profession dans l'intérêt du public. Nous pouvons siéger au conseil d'administration de l'Ordre et à ses comités, ce qui nous permet d'avoir une influence directe sur notre profession. En apportant nos connaissances et notre expérience professionnelles à la table de prise de décision, nous pouvons offrir une précieuse perspective pour la gouvernance de l'Ordre et la réglementation de la profession.

Ma propre interprétation de l'autoréglementation a évolué depuis qu'une collègue m'a encouragée à poser ma candidature au conseil il y a quelques années. Au début, je pensais « Qu'est-ce que je pourrais apporter? Ai-je les compétences et connaissances requises? » J'ai compris que le simple fait d'être diététiste suffit car chaque diététiste apporte une série unique de connaissances, d'expériences et de perspectives.

Depuis mon élection au conseil en 2010, j'ai acquis d'autres compétences fort utiles, me suis épanouie sur le plan professionnel et me suis instruite en côtoyant d'autres diététistes de la province. J'ai pris de l'assurance; je ne doute plus de ma capacité de participer au travail de l'Ordre et je fais confiance à mon expérience et à mes connaissances de diététiste dans mes fonctions de présidente.

Vous êtes probablement nombreuses à vous demander, comme moi, « Que puis-je apporter? » Vous pouvez participer à la réglementation de la profession de plusieurs manières. Voici trois suggestions :

- 1. Faites-vous élire au conseil.** Il suffit d'être diététiste. Il n'est pas nécessaire de posséder des années d'expérience ni d'être experte dans un domaine particulier de la diététique, ni même de bien connaître la gouvernance. Vous devez être prête à apporter votre perspective au conseil afin qu'il prenne des décisions concernant la gouvernance de l'Ordre et l'autoréglementation de la profession dans l'intérêt de la sécurité publique. La formation est offerte.
- 2. Envisagez de siéger à un comité.** Le conseil nomme des diététistes à des comités une fois par an en juin. La majeure partie des discussions stimulantes et donnant matière à réflexion ont lieu dans les comités. Beaucoup de membres de comité disent que c'est une expérience satisfaisante. C'est aussi dans les comités que les diététistes peuvent établir des relations avec des collègues de toute la province. La formation est offerte.
- 3. Répondez aux communications de l'Ordre.** Même si les sondages sont un moyen moins officiel de participer à l'autoréglementation, il donnent à chaque diététiste de l'Ontario la possibilité de donner son point de vue. Les membres apportent différentes perspectives, stimulent le débat et nous aident à prendre de bonnes décisions. Le

personnel et le conseil examinent et analysent soigneusement les commentaires de tous les membres avant de prendre des décisions finales.

J'encourage tout le monde à s'exprimer. Auparavant, quand j'examinais des documents que l'Ordre avait envoyés pour avoir des commentaires, je me disais habituellement « hum... ça a l'air bien. Je n'ai rien à ajouter » et je ne faisais aucun commentaire. Après réflexion, je réalise que tous les commentaires, même sur ce qui a l'air bien, sont utiles car ils aident l'Ordre à se faire une idée de la gamme d'opinions des membres. Sachez que vos idées sont prises en compte. Merci

au grand nombre de membres qui répondent aux sondages et participent au travail de l'Ordre. Si vous n'avez pas encore transmis vos réflexions et perspectives à l'Ordre, je vous encourage à le faire. Le personnel et le conseil de l'Ordre apprécient les commentaires des membres; c'est ça l'« auto » dans « autoréglementation ».

Grâce à votre contribution, l'Ordre est plus fort et mieux en mesure de protéger le du public en réglementant et aidant les diététistes à offrir des services conformes aux principes de sécurité, de qualité et d'éthique.

